

Conseiller de vente

Evaluation :

L'obtention de la certification

La certification est constituée de la validation des 2 blocs de compétences faisant chacun l'objet d'une certification partielle.

L'obtention du [titre professionnel RNCP 37098](#) nécessite la validation de tous les blocs de compétences.

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury de professionnels du secteur d'activité concerné à l'issue d'une session d'examen d'une durée totale de 3h55.

Les modalités de l'examen :

1. une mise en situation professionnelle (2h00)
2. un entretien technique (0h30)
3. un questionnaire à partir de production (1h10)
4. un entretien final (0h15)

Si le candidat n'obtient pas la validation du jury sur l'un des 2 blocs (CCP), il peut néanmoins valider le bloc qu'il a obtenu (CCP) et peut représenter le bloc manquant dans le délai de la validité de la certification (5 ans).

Correspondance entre la certification 2016 et 2022 :

Le CCP 2016 « Vendre et conseiller le client en magasin » correspond au CCP 2022 « Améliorer l'expérience client dans un environnement omnicanal »

Le CCP 2016 « Développer sa connaissance des produits et contribuer à l'animation de l'espace de vente » correspond au CCP 2022"

« Contribuer à l'efficacité commerciale d'une unité marchande dans un environnement omnicanal »

Lieu d'examen :

L'examen se déroule en présentiel en Ile de France à Poissy (78).

Possibilité de passer l'examen à La Roche-sur-Yon (frais d'inscription à prévoir ; nous contacter).

Dans le cadre de la préparation aux examens, vous trouverez sur la plateforme des sujets d'entraînement ainsi qu'un accompagnement du e-tuteur.

